

Désignation des membres des instances de l'ENS de Lyon

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,
Vu la décision n°19-087 en date du 28 novembre 2019 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu les opérations électorales au CA, CS et CEVE et leur proclamation le 27 novembre 2019,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 décembre 2019, prend la délibération suivante :

Article 1.

Les membres concernés du conseil d'administration de l'ENS de Lyon ont approuvé à la majorité des suffrages exprimés les désignations au sein des instances suivantes :

Le conseil des études et de la vie étudiante

- Représentants du collège « élèves et étudiants » élus au conseil d'administration :
 - Ilona CLER,
 - Aurore FLAMION.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

La commission des finances

- Représentant du collège « élèves et étudiants » élu au conseil d'administration : Rémy CERDA.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le conseil de discipline

- Représentants des élèves élus au conseil d'administration, au conseil scientifique ou au conseil des études et de la vie étudiante :
 - Aurore FLAMION,

- Alfred BOVON,
- Laurence THEVENIEAU,
- Zoé GRANGE-MARCZAK, suppléante.
- Représentants des étudiants élus au conseil d'administration, au conseil scientifique ou au conseil des études et de la vie étudiante :
 - Ilona CLER,
 - Emile HAZARD,
 - Nicolas SZENDE,
 - Jonathan LALIEU, suppléant.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

La commission de suivi de l'engagement décennal

- Représentants des normaliens élèves :
 - Aurore FLAMION,
 - Lucien JEZEQUEL.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le conseil documentaire

- Représentant des élèves et des étudiants: Clément LUY.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Représentants titulaires des élèves et des étudiants :
 - Clément LUY,
 - Zoé GRANGE-MARCZAK.
- Représentants suppléants des élèves et des étudiants :
 - Marine LO LACONO,
 - Emile HAZARD.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Le comité électoral consultatif

- Représentant de la liste SYNERGIE élue au conseil d'administration : Clément LUY.

Détail des votes : 2 votes favorables sur un total de 2 votants.

Article 2.

Le mandat des membres des instances prend effet le 18 décembre 2019 et est valable jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Fait à Lyon, le 16 décembre 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

